

Compte rendu du CTL du 16 janvier 2015 : **Restructuration du réseau, phase 1**

Création des Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP):

La création de ce nouveau pôle intervient dans le cadre d'une vaste restructuration de notre réseau. Très rapidement un autre sujet va arriver sur la table, celui du Pôle Topographique de Gestion Cadastre (PTGC) dans le 1^{er} trimestre 2015 avec une mise en place au 1^{er} septembre 2015... d'autres restructurations devraient suivre dans l'année sans qu'un calendrier soit pour l'instant établi.

Concernant la mise en place du PCRP, la DDFIP de l'Isère avait la possibilité de se donner du temps afin de mettre en place cette réorganisation au 1^{er} septembre 2016. Celle-ci a choisi de la passer pour le 1^{er} septembre 2015 sans en définir complètement les modalités.

Le schéma retenu consiste à créer deux pôles qui traiteront, en plus de la gestion, des dossiers à fort enjeu (DFE) mais aussi des infra DFE:

- un Sud Isère situé au CFP de Grenoble Rhin et Danube (composé d'1 A+, de 7 A et 4 B) supprimant ainsi les antennes FI de Voiron, Belledonne Oisans et Grésivaudan.
- et un Nord Isère basé à Bourgoin (composé d'1 A+, de 6 A dont les ex A CSPi de la Côte St André et de la Tour du Pin et 2 B) supprimant les antennes de Vienne et de l'Isle d'Abeau.

Une grande partie du CSP d'initiative devrait rester dans les SIP mais tout ça reste encore flou.

La Brigade de Contrôle Fiscalité Immobilière (BCFI) sera conservée à Grenoble et comptera au 1^{er} septembre 2015 1A+ et 8 A. Son champ de compétence est départemental, elle traitera entre autres les dossiers les plus complexes, les titres non côtés, les revenus étrangers et patrimoniaux, les successions les plus complexes...

Ce schéma impliquera le redéploiement de 3 postes FI sur la BCFI.

Les agents concernés bénéficiant d'une priorité pour suivre la mission ont jusqu'au 11 février 2015 pour l'exercer. Dans le cas où ils ne suivraient pas la mission, les agents restent affectés à la commune en tant qu'ALD pendant 3 ans.

Les postes restés vacants seront offerts au mouvement général pour affectation au 1^{er} septembre 2015.

Même si Solidaires Finances Publiques considère que le contrôle corrélé des revenus et du patrimoine va plutôt dans le bon sens, celui-ci ne doit pas être fait dans n'importe quelles conditions et certainement pas au détriment des agents ni des missions.

On ne peut que constater qu'une fois de plus le service public de proximité n'est plus du tout la priorité de notre administration et que pour elle, l'e-administration est LA solution.

Ponts naturels :

Pour l'année 2015 la DDFIP de l'Isère vous impose 3 ponts naturels. Le 2 janvier (que vous avez déjà posé), le 15 mai et le 13 juillet. Une autorisation exceptionnelle vous est accordée pour celui du 15 mai .